

Compte rendu CTSD 7 février 2019

Les opérations de carte scolaire se déroulent cette année avec plus de transparence, comme les organisations syndicales le réclamaient de longue date.

En effet, les délégués des personnels ont enfin eu à disposition les prévisions d'effectifs de l'ensemble des écoles du département, et pas uniquement celles des écoles qui entraient dans le champ d'étude des ouvertures et fermetures.

Il a donc été possible de vérifier qu'aucune école en sur-effectif ne soit oubliée par exemple.

L'IA DASEN a également proposé des critères plus clairs dans ses choix : de façon globale, une attention a été portée en priorité aux maternelles, notamment suite aux alertes de la FSU sur les effectifs très élevés l'an dernier. Ensuite, l'IA DASEN a tenu compte des QPV (quartiers prioritaires politique de la ville) et de la ruralité (communes de moins de 2000 habitants).

Les seuils ont été modifiés ainsi:

	SEUILS AVANT OUVERTURE <i>Lecture : Implantation de classe si la moyenne de l'école est supérieure à ... avant ouverture</i>	SEUILS APRES FERMETURE <i>Lecture : Retrait de class si la moyenne est inférieure à ... après fermeture</i>
MATERNELLE		
REP / REP+ <i>Les TPS comptent</i>	>27 (plutôt 25 en réalité)	<25
QPV/ RURALITE (communes de moins de 2000 habitants) <i>Les TPS ne comptent pas (sauf si dispositif de scolarisation des moins de 3 ans)</i>	>28	<27
AUTRES <i>Les TPS ne comptent pas</i>	>30	<30
ELEMENTAIRE / PRIMAIRE		
REP / REP+	CP CE1 **> 15 CE2 CM1 CM2 > 25	CE2 CM1 CM2 < 23
QPV / RURALITE (communes de moins de 2000 habitants)	>27	<25.6
AUTRES	>28	<26

** Le calcul est globalisé CP et CE pour les dédoublements

Il en résulte qu'aucune maternelle n'a une moyenne supérieure à 29 élèves et aucune élémentaire n'a une moyenne supérieure à 27...à quelques exceptions près (voir compte rendu).

Autres besoins soulevés auxquels l'IA a tenté de répondre : l'accueil des allophones en UPE2A, l'accueil des élèves MDPH en ULIS, le remplacement, les ERUN.

La demande du ministère était par ailleurs de dédoubler les CE1 en éducation prioritaire. Mais l'on s'éloigne de la mesure médiatisée faute de moyens : les classes se rapprocheront plus de 15 élèves que de 12, sans compter les inclusions ULIS ou UPE2A et les doubles niveaux !

A noter aussi, la recherche intensive de fusions d'école pour créer plus d'écoles

primaires: c'est un objectif affiché, afin de réduire le nombre de petites écoles et de gagner des postes de direction. La FSU est vigilante sur chaque cas proposé et essaie de s'assurer que les équipes soient consultées et donnent leur accord.

Pour résumer, l'IA DASEN propose des mesures lisibles et des critères de choix répondant à de vrais besoins. Toutefois, la dotation de 17 postes est nettement insuffisante pour répondre à tous les besoins et créer des conditions de travail acceptables et des conditions de réussite pour nos élèves.

Ainsi, la FSU constate amèrement l'absence de création de postes RASED, le maintien de seulement 3 postes de PDMQDC, des effectifs encore trop lourds sur certains secteurs, la multiplication de classes GS-CP hors écoles primaires pour éviter des ouvertures de classes, etc.

C'est pourquoi la FSU a décidé de s'abstenir lors du vote de cette carte scolaire : sur le terrain, nous savons pertinemment que les difficultés vont persister. Les autres organisations syndicales ont en revanche approuvé des deux mains cette carte scolaire.

La prochaine étape de la carte scolaire est le CDEN, qui aura lieu le jeudi 7 mars, en présence du préfet, des représentants des élus municipaux et départementaux et des élus des parents d'élèves. Pensez à avertir la FSU d'éventuels changements d'effectifs d'ici là. C'est seulement à l'issue du CDEN que l'arrêté de carte scolaire sera publié.

Détail des mesures

La dotation départementale est de 17 postes.

Seuils effectifs

Les seuils ont été modifiés, avec une prise en compte de la ruralité (communes de moins de 2000 habitants) et des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (QPV). Une réelle prise en compte des seuils se fera en cette rentrée.

L'IA DASEN explique que la priorité de cette carte scolaire est l'école maternelle. Il ressort qu'aucune école de de maternelle n'aura une moyenne supérieure à 29 et à 27 en QPV et dans le rural.

Quelques exceptions cependant dans des écoles en maternelle qui auront des effectif supérieurs à 27 malgré leur label:

- QPV : Nancy Charlemagne 27,25 (secteur favorisé), Vandoeuvre Bellevue 27,5 (secteur favorisé), Tomblaine Ferry 28 (pas de locaux), Herserange Pelligrini 28,67 (pas locaux, réseau sera réorganisé), PAM Procheville 28,67 (ouverture en élémentaire et GS-CP)
- Rural : Pulligny 30 (accueil en élémentaire), Chavigny Châtel 29 (secteur favorisé)

Aucune école élémentaire ne devrait avoir de moyenne supérieure à 27 élèves.

Quelques exceptions cependant à ces seuils :

- QPV : Villers Château (secteur favorisé), St Max Curie 27,43 (pas locaux),
- Rural : Labry 24,43 (fusion avec maternelle), Liverdun Rond Chêne (car faible moyenne en maternelle) => l'IA va regarder ce cas à nouveau à la demande des

organisations syndicales.

FERMETURES DE CLASSES = 40

(voir tableau et seuils dans le document joint)

La FSU demande une liste des classes de GS-CP hors écoles primaires. En effet, le choix de faire une classe GS-CP relève rarement du choix des équipes et cet arrangement permet à l'administration d'éviter une ouverture de classe. L'IA est d'accord mais précise que personne n'est obligé d'accepter cette répartition.

OUVERTURES DE CLASSES = 22 + dédoublement CE1 en REP

(voir tableau et seuils dans le document joint)

La FSU souligne le besoin de rééquilibrer la répartition des postes RASED sur les circonscriptions, mais toutefois prendre aux uns pour donner aux autres. Elle rappelle, avec la CFDT, le besoin d'ERUN pour former au numérique.

La FSU a signalé des situations d'écoles au dessus des seuils et qui ne figurent pas dans le champ d'étude:

- Longuyon élem Cartier 27,78
- Ludres élem Prévert 27,29

=> L'IA va surveiller ces 2 cas

Dédouplements CP-CE1 en Education Prioritaire :

133 classes concernées à la rentrée 2019. Création de 17 postes à la rentrée 2019 pour la mise en place de cette mesure.

Décharge direction :

Maintien de la décharge (1 jour par semaine) pendant 1 an pour les écoles qui passent de 4 à 3 classes suite à fermeture. Cela équivaut à 0,25 décharge pour 6 écoles = 1,5 emploi temps plein.

PDMQDC :

2 PDMQDC REP+ redéployés pour assurer le dédoublement CE1

1 PDMQDC remplacé par une ouverture de classe à Tomblaine Badinter

1 PDMQDC remplacé par un poste de coordonateur ruralité à Cirey sur Vezouze

1 PDMQDC remplacé par un poste UPE2A à Longlaville

1 PDMQDC supprimé à Villerupt Ferry

3 PDMQDC sont maintenus = Bouxières aux Dames Thibault (présence de la MECS), Maxéville Vautrin (secteur difficile), Jarny Ferry (pour porter attention à la maternelle, qui a une moyenne de 23,71).

UPE2A :

3 implantations :

Maxéville Saint Exupéry,

Longlaville Doumer

Nancy Boudonville

Zoom sur la ville de Nancy :

6000 élèves = 10% des effectifs du département, 45 écoles

Prévisions : + 150 élèves (dont 77 en maternelle) à la rentrée 2019

5 implantations et 5 retraits

moyenne en maternelle : 25,6

moyenne en maternelle 27,2 hors REP REP+

moyenne en élémentaire 23,92 hors REP REP+

REP REP+ : moyenne maternelle 21,8

REP REP+ : moyenne élémentaire hors dédoublements 21,16.

La FSU souligne que les moyennes sont supérieures au reste du département.

Aucun nouveau projet immersion n'est prévu à la rentrée 2019 (sauf Placieux, déjà acté).

Buthégnemont élémentaire devrait avoir une coloration « sport » s'il y a accord de l'équipe, mais aucun moyen supplémentaire ne sera octroyé.

FUSIONS D'ÉCOLES

(voir tableau dans le document joint)

13 écoles maternelles devraient fusionner avec 13 écoles élémentaires pour devenir des écoles primaires.

Pour accompagner les fusions, une augmentation du temps de décharge de direction sera attribuée **à titre exceptionnel et pour 1 an** dans certains cas (voir dans le document joint). Certaines décharges vont ainsi passer de 25% à 33% pour un an.

Les fusions qui ne sont pas prêtes sont annulées ou deviennent conditionnelles : cas de Malzéville et Bruley (non accord de toutes les parties ou locaux pas encore livrés).

Un.e directeur.trice qui accepte de devenir adjoint dans son école garde son ancienneté sur le poste dans la nouvelle école et a une priorité de transfert dans l'école.

La FSU souhaiterait que l'on trouve un moyen de formaliser les échanges pour s'assurer de l'accord de tous les collègues à propos des fusions. Une non opposition ne signifie pas forcément une validation du projet.

POSTES SPECIFIQUES :

(voir tableau dans le document joint)

La FSU argumente contre la suppression du poste Enseignant spécialisé (G) au CMPP de Nancy qui est accessible à tous les élèves du département.

Les départs en retraite de collègues sur postes « hors classes » ne doivent pas entraîner systématiquement la suppression de ces types de poste.

La FSU rappelle qu'il faudrait changer la dénomination des enseignants référents REP+ car leur rattachement administratif les empêche de percevoir ISAE.